

21 septembre 2017

Français

Original: anglais*

**Vingt-septième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Afrique**

Hurghada (Égypte), 18-22 septembre 2017

Projet de rapport*Rapporteuse:* Wasilat Audu (Nigéria)**Additif****Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail****d) Prise en compte des besoins particuliers des femmes et des filles dans le contexte
du problème mondial de la drogue**

1. Le groupe de travail a tenu une séance le 21 septembre 2017. Au cours de ses débats sur ce thème, il a formulé les observations suivantes:

a) L'exploitation des femmes et des filles dans le contexte du trafic de drogues continue d'augmenter, et le fait que le trafic de drogues et la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle se recoupent amplifie le problème;

b) Les femmes et les filles qui consomment des drogues sont davantage victimes de stigmatisation et de discrimination que les hommes, ce qui limite leur accès aux services de santé et aux autres services sociaux connexes;

c) Les inégalités entre les sexes et le fait qu'elles ont un niveau socioéconomique et un niveau d'éducation inférieurs et sont marginalisées restent des facteurs qui contribuent à faire en sorte que des femmes deviennent toxicomanes et sont impliquées dans la criminalité liée à la drogue;

d) Bien que les services de détection et de répression disposent de certaines données utiles sur la criminalité liée à la drogue, la communication régulière de ces données et leur utilisation aux fins de l'élaboration des politiques demeurent problématiques;

e) Les programmes de prévention à l'échelon familial, en milieu scolaire et sur les lieux de travail restent limités et doivent être nettement renforcés;

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



f) Bien que les gouvernements aient entrepris d'appliquer des stratégies tenant compte des différences entre les sexes pour faire face au problème de la drogue, ces efforts sont inégaux dans la région et restent largement insuffisants.

2. Le groupe de travail a formulé les conclusions suivantes:

a) Des stratégies globales tenant compte des différences entre les sexes sont nécessaires pour faire en sorte que les femmes et les filles qui consomment de la drogue aient davantage accès aux traitements;

b) Compte tenu de l'augmentation du nombre de femmes impliquées dans le trafic de drogues qui sont détenues pour des infractions liées à la drogue, les systèmes de justice pénale doivent être mieux à même de répondre aux besoins spécifiques des femmes toxicomanes;

c) Étant donné que la majorité des femmes impliquées dans le trafic de drogues commettent des infractions mineures et sont souvent le seul ou le principal soutien de famille, il est important d'envisager des peines de substitution à l'emprisonnement;

d) Il est important que les agents des services de détection et de répression et les autres professionnels de la lutte contre la drogue soient conscients des besoins spécifiques des femmes et des filles et de la nature multisectorielle du problème mondial de la drogue.

3. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes:

a) Les gouvernements sont encouragés à recueillir des données ventilées par sexe et par âge en milieu carcéral et en dehors afin de mieux évaluer les besoins spécifiques des femmes et des filles en ce qui concerne le problème de la drogue, et à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'interventions équilibrés, fondés sur des données factuelles et offrant un bon rapport coût-efficacité en matière de réduction de l'offre et de la demande de drogues et de lutte contre le VIH/sida;

b) Les gouvernements devraient élaborer et mettre en œuvre des mesures de réduction de la demande de drogues et de lutte contre le VIH/sida qui reposent sur des informations stratégiques et soient adaptées aux besoins spécifiques des femmes toxicomanes;

c) Les gouvernements sont encouragés à garantir la proportionnalité des peines et à mettre en place et appliquer des peines sexospécifiques de substitution à l'emprisonnement, en particulier pour les femmes ayant commis des infractions mineures liées à la drogue ou qui ont des enfants ou d'autres personnes à charge, conformément aux instruments internationaux tels que les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok);

d) Les gouvernements sont encouragés à élaborer des mécanismes de coordination favorisant la collaboration entre toutes les parties concernées, notamment les entités gouvernementales, les organisations de la société civile et les femmes toxicomanes, afin d'assurer une approche équilibrée, intégrée et multisectorielle de la réduction de l'offre et de la demande de drogues et de la lutte contre le VIH/sida;

e) Les gouvernements sont encouragés à offrir la protection nécessaire aux femmes qui sont contraintes de se livrer au trafic de drogues par la menace ou par l'emploi de la force ou d'une autre façon, comme l'exige le Protocole relatif à la traite des personnes additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, s'il est établi que ces femmes sont victimes de la traite des personnes;

f) Les gouvernements devraient, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour lutter contre le problème de la drogue par une action multisectorielle, accroître la présence des femmes dans les services de détection et de répression et dispenser aux agents de ces services, et aux autres professionnels concernés, une formation tenant compte des différences entre les sexes.
